

Ce texte est une version provisoire. Seule la version qui sera publiée dans la Feuille fédérale fait foi.



**Arrêté fédéral**  
**concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour la poursuite**  
**de l'aide monétaire internationale**  
**(Arrêté concernant l'aide monétaire, AAM)**

*Projet*

Prorogation du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du ...<sup>1</sup>,  
*arrête:*

I

L'arrêté du 11 mars 2013 sur l'aide monétaire<sup>2</sup> est modifié comme suit:

*Art. 3*

<sup>2</sup> Il est valable jusqu'au 15 avril 2018.

<sup>3</sup> Il est prorogé jusqu'au 15 avril 2023.

II

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> FF 2016 ...

<sup>2</sup> FF 2013 2585

